

**DÉLIBÉRATION N° 24/03-07
COMITÉ SYNDICAL
EN SÉANCE DU MARDI 12 MARS 2024**

OBJET : PARTICIPATION DU SIDELEC RÉUNION AU « 35^{ème} SALON DE LA MAISON »

L'an **DEUX MILLE VINGT QUATRE**, et le **MARDI 12 MARS 2024 à 10h00**, le Comité Syndical du SIDELEC Réunion s'est réuni en troisième séance annuelle sur convocation faite par le Président de l'Établissement Public, Monsieur Maurice GIRONCEL le **05 mars 2024**. Clôture de la séance à **11h40**.

La séance a été ouverte par le Président, Monsieur Maurice GIRONCEL qui a assuré la Présidence de la séance pour les points inscrits à l'ordre du jour.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Maurice GIRONCEL Président du SIDELEC Réunion / M. Stéphano DIJOUX 1^{er} Vice-Président et délégué Titulaire de la Commune de Saint-Pierre / M. Éric DELORME, 2^{ème} Vice-Président et délégué titulaire de la commune de Saint-Denis / M. Harry MOREL, 3^{ème} Vice-Président et délégué titulaire de la commune de Saint-Joseph / M. Yolain OLIVATE, 4^{ème} Vice-Président et délégué titulaire de la commune de Saint-Paul / M. Patrice ELLAMA, 6^{ème} Vice-Président et délégué titulaire de la commune de Saint-Benoît / M. Laurent RAMASSAMY, 7^{ème} Vice-Président et délégué titulaire de la commune de Saint-André / M. Marcel DAMOUR, Membre du Bureau et délégué titulaire de la commune de Salazie / M. André DUPREY, Membre du Bureau et délégué titulaire de la commune de l'Entre-Deux / M. Armand VIENNE, Membre du Bureau et délégué titulaire de la commune de la Possession / M. Jacques TECHER, Membre du bureau et délégué suppléant de la commune de Cilaos / M. Pierrot CANTINA, Membre du Bureau et délégué titulaire de la commune des Avirons / M. Éric ROUGET, délégué suppléant de la commune de Bras-Panon / M. Éric AH HOT, délégué suppléant de la commune du Tampon / M. HIPPOLYTE Henry, Délégué titulaire de la Commune du Port / M. Jean-Denis HOARAU, délégué titulaire de la commune de la Petite-Ile

ÉTAIENT REPRESENTÉS : M. Mathieu HOARAU, 5^{ème} Vice-Président et délégué titulaire de la commune de l'Étang-Salé par M. Maurice GIRONCEL, Président du SIDELEC Réunion / M. Josian ZETTOR par M. Stéphano DIJOUX, 1^{er} Vice-Président et délégué titulaire de la commune de Saint-Pierre / M. Joan DORO, délégué titulaire de la commune de la Plaine des Palmistes par M. Harry MOREL, 3^{ème} Vice-Président délégué titulaire de la commune de Saint-Joseph.

SONT ARRIVÉS EN COURS DE SEANCE : Néant.

SONT PARTIS EN COURS DE SÉANCE : 10H35 départ de M. Éric AH-HOT, délégué suppléant de la commune du Tampon qui donne procuration à M. Laurent RAMASSAMY, 7^{ème} vice-président et délégué titulaire de la commune de Saint-André.

ÉTAIENT EXCUSES ou ABSENTS : M. Bernard MARIMOUTOU, délégué titulaire de la commune de Saint-Louis / M. Fabien AURE, délégué titulaire de la commune de Trois-Bassins / M. Dominique PANAMBALOM Délégué Titulaire de la Commune de Sainte-Rose / M. André M'VOULAMA Délégué Titulaire de la Commune de Sainte-Marie / M. Gilles Lionel GRONDIN, délégué de la commune de Saint-Philippe.

Les membres présents ont pu délibérer en exécution des Articles L. 2121-17 et L. 5211-10 du code général des collectivités Territoriales, et conformément à la délibération n° 20/02-01 du Comité Syndical en séance du vendredi 24 juillet 2020.

SECRETARIAT DE SÉANCE : Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à l'élection du Secrétaire de Séance pris dans le sein du Comité Syndical. Monsieur Patrice ELLAMA, 6^{ème} Vice-Président et délégué titulaire de la commune de Saint-Benoît a été désigné par vote à main levée (à l'unanimité des votants) pour remplir ces fonctions.

Le Président de séance certifie que cette délibération est publiée sur le site internet officiel du SIDELEC Réunion et que le nombre de membres en exercice présents et représentés a été de 19 sur 24 (16 présents et 3 représentés) et à partir de de 10h35 19 sur 24 (15 présents et 4 représentés).

**DÉLIBÉRATION N° 24/03-07
COMITÉ SYNDICAL
EN SÉANCE DU MARDI 12 MARS 2024**

OBJET : PARTICIPATION DU SIDELEC RÉUNION AU « 35^{ème} SALON DE LA MAISON »

*Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le code des relations entre le public et l'administration ;
Vu l'arrêté n°680 en date du 29 mars 2000 modifiés, créant le Syndicat Intercommunal d'Électricité du département de La Réunion - SIDELEC Réunion ;
Vu les Statuts révisés du SIDELEC Réunion ;
Vu les délibérations 20/02-01 et 20/03-04 du Comité Syndical, les 24 juillet et 4 septembre 2020, relative à l'élection et délégation de pouvoir au Président du SIDELEC Réunion.*

1. Présentation

Pour la mandature 2020-2026, notre collectivité continue de participer activement à diverses manifestations pour promouvoir le SIDELEC et ses missions auprès de la population. Dans ce but et depuis 2015, le Comité Syndical a renouvelé sa décision de participer au Salon de la Maison. Le bilan des participations précédentes (2015-2023) étant très encourageant, il a été décidé de marquer notre présence une fois de plus au 35^{ème} Salon de la Maison, un événement majeur qui attire des centaines d'exposants et plus de 100 000 visiteurs.

2. Rappel des bilans 2023 : 34^{ème} Salon de la Maison - Participation du SIDELEC RÉUNION

Le 34^{ème} Salon de la Maison s'est tenu du 29 avril au 8 mai 2023. La participation du SIDELEC Réunion au 34^{ème} Salon de la Maison a été un succès remarquable, démontrant notre engagement envers la sensibilisation du public et la promotion de la maîtrise de l'énergie. Pendant cet événement, nous avons rempli plusieurs objectifs clés :

- Rapprochement avec les administrés** : Notre présence au salon a permis de rapprocher les services publics des administrés. En fournissant des Comités personnalisés et des informations sur nos missions, nous avons pu informer et guider les visiteurs, en particulier les futurs propriétaires.
- Comité et accompagnement** : Nous avons renforcé notre rôle de Comité en offrant des informations détaillées sur les aspects techniques, les normes énergétiques et les solutions durables. Les visiteurs ont bénéficié de nos Comités pour prendre des décisions éclairées concernant leurs projets.
- Sensibilisation des jeunes et des familles** : Nous avons mis en place un quiz pédagogique sur la maîtrise de l'énergie, destiné à sensibiliser le public le plus jeune. Cette initiative a été bien accueillie par les familles présentes au salon, permettant de transmettre des connaissances ludiques sur la consommation responsable d'énergie.
- Retombées positives** : Notre participation a suscité un fort intérêt de la part des visiteurs, avec une affluence importante de familles. Nous avons reçu des retours positifs, témoignant de l'impact de nos actions de sensibilisation et de Comité. Notons que nous avons également pu recevoir des pétitionnaires et ainsi procéder à des prises de contacts concernant le suivi des dossiers en cours.

3. 35^{ème} Salon de la Maison - Participation du SIDELEC RÉUNION

Le 35^{ème} Salon de la Maison se déroulera du 27 avril au 05 mai 2024. Nos objectifs : renforcer la visibilité de notre collectivité auprès des partenaires privés, institutionnels, des pétitionnaires et du grand public.

Le budget alloué pour cette opération est maintenu à 12 000€, incluant la location du stand, le mobilier, le support de communication, les cadeaux et les outils de promotion.

Éléments techniques du salon

Stand de 18 m² :

- Une partie SALON afin de pouvoir accueillir le public
- Une partie TECHNIQUE avec :
- Deux plaquettes d'information à destination du public

- Une plaquette d'information « projet de construction »
- Une plaquette d'information de présentation du SIDÉLEC
- Un quizz sur écran avec buzzer et valorisation via des objets publicitaires

4. Nos objectifs.

Le Salon de la Maison 2024 sera une nouvelle occasion de valoriser les initiatives de notre collectivité, notamment :

- La mobilité durable
- Mafate village solaire
- Le programme de rénovation de l'éclairage public

Nous profitons de cet espace pour informer la population sur leur demande de raccordement au réseau électrique et sur les modalités pratiques des dossiers.

Le Président sollicite l'approbation du Comité Syndical pour confirmer la participation de la collectivité au 35^{ème} Salon de la Maison, renforçant ainsi notre engagement vers un développement durable et la promotion de l'innovation énergétique au sein de la Réunion.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS

LE COMITÉ SYNDICAL

- **ARTICLE 1 : Acte** le bilan de la participation de la collectivité au 35^{ème} Salon de la Maison ;
- **ARTICLE 2 : Approuve** le paiement de 12 000€ au titre de la participation du SIDÉLEC Réunion au 35^{ème} salon de la maison.
- **ARTICLE 3 : Charge** Monsieur le Président du SIDÉLEC Réunion et son Directeur Général des Services de l'exécution de la présente délibération, qui sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de la Réunion ;
- **ARTICLE 4 : Autorise** Monsieur le Président du SIDÉLEC Réunion à signer tous documents à cette affaire (demande de financement FNCCR) ;

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal administratif de La Réunion, dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication.

Pour extrait certifié conforme

Le Président du SIDÉLEC RÉUNION
Maurice GIRONCEI

